

Réforme de l'accès initial à la profession d'avocat

Par **bulle**, le **13/11/2013** à **18:30**

Bonsoir à tous,

Une réforme de l'accès initial à la profession d'avocat est en cours de discussion... Encore! Elle tend à rendre encore plus sélectif l'accès à la profession par un examen d'entrée plus encadré.

Les principales mesures tendraient à:

- créer un examen national pour l'entrée à l'école des avocats
- limiter le nombre de passage du CRFPA
- supprimer l'épreuve de spécialisation lors de la phase d'admission (qui permet d'être admissible alors même qu'on a pas obtenu la moyenne dans les autres matières)
- fixer la moyenne générale de la phase d'admission à 12/20 au lieu de 10/20
- fixer une note éliminatoire au grand oral de 7/20

Pour plus de détails: <http://www.dalloz-actualite.fr/flash/reforme-de-l-acces-initial-profession-vers-plus-de-selection#.UoO06ig8iUo>

Par **Dan**, le **13/11/2013** à **19:00**

c'est comme la réforme des retraites, c'est rude, mais nécessaire !

Par **bulle**, le **13/11/2013** à **20:27**

bahar, je vous conseille d'aller lire l'article que j'ai mis en lien. Un rapport a été rendu seulement, rien n'a été mis par écrit ni voté, seules des propositions ont été faites.

Par **VP12**, le **16/11/2013** à **13:30**

Bonjour,

est ce que vous savez quand serait mise en place cette réforme ? (Si elle est mise en place).

Par **Booker**, le **17/11/2013** à **00:01**

:O

Par **bulle**, le **17/11/2013** à **07:11**

@VP12: depuis des années, il y a des discussions comme celle-ci sur la profession d'avocat et l'examen d'entrée à l'école donc je pense que cela va rester à l'état de discussion pendant un moment encore.

Par **jeanjacques**, le **18/12/2013** à **04:49**

beeeee qu'ils fassent bien vite pour situer sur la question !!!

Par **permuto**, le **18/12/2013** à **08:26**

Si je me suis inscrit cette année la réforme s'applique a mon cas ou elle ne s'applique qu'a ceux qui se sont inscrits après la réforme?

Par **Poussepain**, le **18/12/2013** à **15:33**

Si cette réforme passe, on n'en est pas encore là, le législateur pourra l'appliquer à l'année en cours ou la différer à l'année suivante (ou plus)

Ne serait ce que pour des raisons pratiques (organisation des iej) je pense qu'elle serait différée.

Mais on n'est jamais sûr de rien.

Par **bulle**, le **18/12/2013** à **19:46**

Bonsoir,

Si vous avez bien lu, on est encore au stade de la discussion sur ce sujet.

Par **Dan**, le **18/12/2013** à **20:43**

Bonsoir,
il se trouve que je me suis renseigné très récemment sur le sujet, hésitant à poursuivre mes études sur une thèse ou à passer le barreau dès cette année.

J'ai donc sollicité le directeur du CRFPA de Clermont-Ferrand. Il m'a indiqué qu'une réforme était effectivement inéluctable, mais que les différents points sur lesquels elle porterait étaient toujours en cours de discussion.

La seule chose qui est sûre : c'est que l'examen d'entrée au CRFPA va devenir bien plus difficile qu'il ne l'est aujourd'hui.

Toutefois il est à exclure qu'une réforme intervienne avant la rentrée 2015.

Par **Poussepain**, le **19/12/2013** à **10:57**

Mes anciens prof pensent la même chose sur la réforme. De facto même si on assure que non, il y'a quand même quelque pression sur les corrections.

Par **Yn**, le **19/12/2013** à **11:52**

Chaque année depuis ma L1 j'entends que l'examen du CRFPA va être réformé... Cette réforme arrivera probablement un jour, mais je ne vois aucune raison de s'alarmer pour l'instant.

La voie professionnelle du notariat vient d'être modifiée, cela va peut-être inciter le barreau à en faire de même. À voir.

Ce projet me donne l'impression que les avocats cherchent à s'aligner sur le modèle des grandes écoles - l'ENM notamment (épreuves nationales, notes éliminatoires, etc.) - pour redorer le prestige de la profession.

Par **LIBERAL**, le **12/06/2014** à **12:33**

On veut empêcher les jeunes de travailler et les anciens se protègent...

Anecdote: j'ai vu une avocate cet hiver au Tribunal d'Instance de mon département qui avait prêté serment sous René COTY (IV république !) et qui n'était pas au courant que la prescription en civile dans son cas n'était plus de 30 ans...

J'aurai bien aimé connaître les exigences de la profession en 1954, date à laquelle elle a passé son examen...

Qui sont les perdants ? Tout le monde y compris les clients...

Bref, dans 10 ou 15 ans, on manquera d'avocats comme pour les médecins dans certaines régions...mais entre temps on aura écarté des milliers de bons juristes qui n'auront plus la

possibilité de revenir...et on fera appel à de jeunes confrères européens...pourquoi pas ?

On est tellement..."Français" dans notre approche du problème...

Par **ainezumi**, le **13/06/2014** à **15:39**

Effectivement, on en parle de cette réforme tant attendue depuis des années maintenant. Chaque année, les discussions sont les mêmes, voire même d'instaurer un numerus closus.

On marche sur la tête. Nombre d'étudiants qui passent le CRFPA ne désirent pas être avocats et beaucoup ne plaident même jamais. C'est mon cas, à presque 25 ans je ne sais toujours pas si je souhaite être avocate, mais je souhaite tout de même tenter le CRFPA. Par ailleurs, nombre de spécialités sont en demande d'avocats... et galèrent à trouver ! Le secteur n'est pas suffisamment bouché pour qu'une réforme soit nécessaire, le CRFPA est suffisamment difficile.

Par contre, je suis pour, pour, pour, et pour un examen national. Les disparités sont trop importantes. J'entends encore des parisiens se moquer du barreau d'Aix alors que le pourcentage de réussite à Aix est près de deux fois moins important... Par ailleurs, les chances d'exercer la profession dans un cabinet de renom sont limitées à ceux qui, d'après ce que j'ai pu voir des profils exerçant actuellement dans ces cabinets, ont soit le barreau de Paris, soit (et de manière bien moins importante) ceux qui ont celui d'Aix.

Je ne vois pas pourquoi une telle réforme serait inéluctable et tout à fait d'accord : on aura écarté de bons juristes qui ne pourront plus être avocats...

En bref, on n'est pas prêt de la voir arriver cette réforme, et tant mieux.

Par **LIBERAL**, le **13/06/2014** à **16:35**

Le marché est peut être saturé sur Paris mais il existe des barreaux en France où personne ne veut y aller parce qu'être avocat à Châteauroux ou à Agen n'est pas "in" ou "tendance" par rapport à Tours ou Bordeaux...(c'est la même chose que pour les médecins).

Je connais des avocats qui plaident dans des coins reculés où l'on y arrive que par le jeu du hasard (comme la panne de voiture...) mais qui dégagent un BNC (bénéfice non commercial) largement supérieur à son confrère Parisien. Quand vous voyez que 6 875 avocats sur Paris soit 1/4 du barreau parisien gagnent moins de 36 000 € net en 2014 je ne peux m'empêcher de penser que le problème est chez eux ...Le collaborateur parisien travaille sans répit sans pouvoir développer sa clientèle personnelle...et quand il se met à son compte, il doit supporter un loyer colossal tous les mois...Bref c'est une question "d'aménagement du territoire"...

Pendant qu'on y est: pourquoi ne pas rajouter 3 écrits de 5 h (droit administratif, droit rural et droit constitutionnel), 2 oraux supplémentaires et une épreuve de sport avec une moyenne obligatoire de 12.5/20...?

Messieurs les "réformateurs": qui rachètera vos cabinets dans 10 ou 15 ans ?????? Lorsqu'il y aura 10 cabinets à vendre pour 1 nouveau dans la profession ?

Par **joaquin**, le **14/06/2014** à **17:30**

Bonjour,

Liberal, quand vous dites que "6875 avocats, soit 1/4 du barreau parisien gagnent moins de 36000 euros par an", vous voulez dire qu'il y a 27500 avocats sur Paris ?? C'est énorme, puisque il me semble que sur l'ensemble du territoire français, il y a environ 57000 avocats. il reste donc à peine 30000 avocats pour le reste de la France ! Je pense alors qu'en province, il y a plus de chances de gagner sa vie comme avocat qu'à Paris. Quant à la réforme, est-elle vraiment nécessaire ? Je ne le pense pas. Le CRFPA est déjà un examen très sélectif, plus sélectif d'ailleurs dans certains IEJ que d'autres (il vaut mieux passer par exemple le CRFPA à Avignon qu'à Aix-en-provence !). Cela apporterait quoi d'en faire un examen national ? Et plus difficile ?

Cordialement
JG

Par **Lexsail**, le **22/12/2015** à **13:59**

Bonjour,

Je ressors un peu le sujet vu l'actualité:

http://www.gazettedupalais.com/services/actualites/vie_pro/e-docs/acces_aux_crtpa_lexamen_unique_est_acte_/document_actu_pro.phtml?cle_doc=00002B66

Il semblerait donc que cette fois les choses avancent.

Par **OOO**, le **22/12/2015** à **14:37**

Tant mieux, il serait grand temps d'uniformiser l'examen du CRFPA ! :/

Par **Lexsail**, le **11/01/2016** à **14:47**

Bonjour,

Vous trouverez en bas de cette page le communiqué des directeurs d'IEJ au sujet de la réforme du CRFPA:

<http://sinelege.hypotheses.org/3168>